

FORUM D'AFFAIRES JAPON - CEDEAO

SESSION 3 : AGRICULTURE

Tokyo, 28 octobre 2015

Intervention de Monsieur Amadou SANO, Directeur Marketing de APIX-SA.

INTRODUCTION

1. Situation de l'agriculture

Le secteur agricole occupe 60% de la population sénégalaise et emploie 30% de la population active et sa contribution au PIB s'est établi à moins de 15% sur les 5 dernières années. Il occupe une place de choix dans la stratégie du Gouvernement de bâtir les bases d'une croissance durable et inclusive.

2. Politique de développement agricole

Dans cette perspective, l'Etat du Sénégal, a entamé la mise en œuvre d'importants programmes d'amélioration, de renforcement et de modernisation de la base de production agricole, à travers les politiques définies dans la Loi d'Orientation Agro-Sylvo-Pastorale (LOASP), le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA) et ses composantes, notamment, le Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture au Sénégal (PRACAS) et le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR). Tous ces programmes visent à ***i) renforcer la sécurité alimentaire du Sénégal et rééquilibrer une balance commerciale dégradée par les importations de produits alimentaires; ii) développer des filières intégrées compétitives, à haute valeur ajoutée ; et iii) préserver les équilibres socio-économiques et dynamiser l'économie rurale.***

3. Ressources en terres et en eau - faiblesse de la production agricole - importations

Avec d'abondantes disponibilités foncières (près de 4 millions ha de terre arable, dont 30% sont utilisés) et ressources hydriques inexploitées (35 milliards m³ de ressources en eau, dont 3 milliards m³ d'eau sous-terraine et 1 milliard m³ d'eau de surface), l'agriculture sénégalaise dispose de nombreux atouts. Cependant, la production globale agricole reste encore relativement faible. Certains produits agricoles font

toujours l'objet d'importations massives, creusant le déficit de la balance commerciale du pays.

4. Modernisation de l'agriculture

Les marges de manœuvre sont importantes, au regard des rendements encore faibles des cultures céréalières. Il est donc indispensable de moderniser le secteur qui est essentiellement constitué de petites exploitations familiales et qui est très dépendant de la pluviométrie et de l'utilisation de techniques de production traditionnelles.

ATTRACTIVITE DU SENEGAL POUR LE SECTEUR PRIVE AGRICOLE

1. Facteurs de succès

Le contexte du secteur agricole est marqué par **l'intérêt croissant du secteur privé**. Plusieurs de ses attributs font du Sénégal un pays attractif pour l'investissement dans l'agriculture et l'Agribusiness : sa stabilité économique et politique ; son climat d'investissement, généralement favorable ; sa bonne logistique de desserte des marchés alimentaires, ainsi qu'un climat favorable à la production de fruits et légumes frais tout au long de l'année et la proximité relative avec les marchés internationaux placent le Sénégal dans une très bonne position.

2. Accès aux marchés par voie maritime

Le pays jouit également d'un bon accès aux marchés européens depuis le Port de Dakar et la disponibilité de liaisons rapides par bateau. Le Sénégal peut être plus compétitif que d'autres pays qui dépendent du fret aérien (ex. : Pérou et Kenya) et affiche des coûts et des durées de transit semblables à ceux du Maroc en ce qui concerne l'accès aux marchés nord-européens.

3. Avantages incitatifs à l'investissement

A côté du Code des Investissements, du Statut d'Entreprise exportatrice, le Sénégal offre plusieurs avantages, en matière d'investissement :

- absence de discrimination entre investisseurs nationaux et étrangers ;
- inexistence de limitation du nombre d'employés étrangers ;
- garantie et protection des droits de propriété ;
- garantie d'accès aux devises étrangères et de transfert du capital et des bénéfices ;
- existence d'un statut d'entreprise exportatrice ;

- avantages fiscaux et non fiscaux.

4. Des performances

Dans le cas de l'horticulture, les exportations qui étaient de 2 700 tonnes en 1991 sont passées à 31 000 tonnes en 2010. Tous produits confondus, le volume total des exportations de produits horticoles s'élève à 90 000 tonnes pour la campagne 2014-2015, contre 80 000 tonnes pour la campagne précédente. Et l'objectif visé en 2018 est d'atteindre 150 000 tonnes de produits exportés.

5. Nécessité de sécurisation des terres

Dans le même temps, il est également apparu que les efforts pour attirer de nouveaux projets d'investissement soient quelque peu limités par les difficultés qu'éprouvent les investisseurs privés à sécuriser les sites de production dans des zones propices à la production agricole sur le territoire.

Dès lors, il devient impératif de proposer des solutions permettant aux investisseurs de s'installer au Sénégal, d'y développer leurs activités dans des conditions favorables tout en les incitant à tisser des relations durables avec les petits producteurs locaux. C'est particulièrement ce type de schéma gagnant-gagnant qui permettra aux investisseurs de devenir des locomotives tirant le secteur vers la productivité et la modernisation.

PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT INCLUSIF ET DURABLE DE L'AGRIBUSINESS AU SENEGAL

1. Présentation du projet

Dans cet esprit, le Sénégal a conçu, avec l'appui de la Banque mondiale, le projet de développement inclusif et durable de l'Agribusiness au Sénégal (PDIDAS), qui permettra, notamment, de proposer aux investisseurs internationaux de référence des offres packagées qui favoriseront le développement du secteur. Il permettra ainsi l'exploitation durable et inclusive de 10 000 hectares de terres irriguées dans la vallée de Ngalam (5 000 ha) et autour du lac de Guiers (5 000 ha) divisés en plusieurs parcelles.

A travers ce projet, le Gouvernement s'est engagé à développer une Agribusiness compétitive, inclusive et durable, mettant particulièrement en évidence les chaînes de valeur de l'horticulture et du riz dans la région de Saint-Louis et du fleuve Sénégal (au Nord du pays – 9 communes et 41 villages concernés).

2. Objectifs du projet

Ses principaux objectifs consistent à encourager les investissements directs nationaux et étrangers et à stimuler vigoureusement la compétitivité de l'économie sénégalaise sur les marchés national, régional et international.

3. Composantes du projet

Le projet apportera :

- **l'assistance technique aux institutions clés** (les communes, en particulier dans le processus d'attribution des droits d'utilisation des terres aux opérateurs privés selon un processus inclusif, transparent et concurrentiel.) et **au secteur privé** (en particulier, les petits exploitants engagés dans l'agriculture commerciale) ;
- l'assistance pour la réalisation des **investissements dans les infrastructures hydrauliques primaires d'irrigation, y compris les canaux secondaires et, pour les petits producteurs, les infrastructures d'irrigation tertiaires** ;
- l'assistance technique pour **l'amélioration de la gestion durable des ressources en eau dans la zone.**

4. Identification des terres

Le choix final des emplacements sera déterminé sur la base des terres rendues disponibles par les communautés rurales, de la demande des investisseurs et des critères d'éligibilité. D'après la conception du projet, les communes elles-mêmes auront à prendre des décisions d'attribution des terres de manière participative et seront les bénéficiaires des accords avec les investisseurs.

5. Schéma foncier

Le modèle d'attribution des terres proposé consiste en une « option de location-sous-location » dans laquelle le gouvernement immatricule des terres relevant du Domaine national en Domaine privé de l'État. Ensuite, l'État cèderait ces terres sous forme de baux emphytéotiques à la communauté rurale qui, à son tour, les rétrocède sous forme de sous-bail à l'investisseur.

6. Principe inclusif du projet

Le projet aidera à créer les conditions nécessaires pour inciter les investisseurs privés responsables à participer au développement de l'agro-business porté par la

communauté, d'une manière promouvant la participation inclusive des petits exploitants et des PME à travers l'approvisionnement local, l'agriculture sous contrat ou tout autre système approprié. L'objectif ultime est de rallier le plus grand nombre possible d'investisseurs privés stratégiques pour tirer avantage de leur accès aux marchés à haute valeur ajoutée, aux technologies, aux compétences et aux capacités de financement. Il est attendu que le projet mettra à profit plus de 100 millions de dollars EU d'investissements privés. Il permettra également de réduire la dégradation des sols, d'accroître la séquestration¹ du carbone et de protéger l'environnement.

7. Transparence dans le processus d'attribution des terres

La plus grande transparence et la meilleure prévisibilité du processus d'attribution des terres bénéficieront également à environ 20 grands investisseurs, grâce à la réduction de l'incertitude et des coûts de transaction. Il est aussi prévu que l'amélioration de l'accès aux terres et des infrastructures d'irrigation primaires permettront de libérer davantage l'investissement privé provenant des grands investisseurs.

8. Résultats de fin de projet attendus

- (a) 100 000 tonnes de production agricole commercialisée, issue des zones du projet ;
- (b) 60 milliards FCFA de production commercialisée, dont 10 milliards vendus par les petits producteurs.

9. Bénéficiaires du projet

Les bénéficiaires directs sont estimés à plus de 10 000 personnes (y compris un nombre important de femmes : 6 900).

Ils comprennent :

- (a) 800 petits exploitants agricoles qui s'engageront dans l'agriculture commerciale durable grâce à une assistance technique et au financement de leurs coûts d'établissement, ainsi que d'autres ménages qui seront engagés dans l'agriculture de subsistance en bénéficiant d'un appui technique pour la gestion durable des terres et de l'eau ;
- (b) 180 agriculteurs possédant une exploitation de taille moyenne qui pourront augmenter leur production actuelle (tant en termes d'envergure que de portée) ;

¹ Selon la FAO (Rapport sur les ressources en sols du monde 102, 2004), l'irrigation est recommandée pour augmenter la quantité de carbone dans les sols des zones arides. Dans les systèmes d'irrigation à petite échelle, un fort potentiel de séquestration du carbone découle de l'approvisionnement en eau permettant une productivité primaire élevée à partir d'une décomposition lente du carbone du sol, mais également à partir de l'utilisation intensive de fumier.

- (c) 9 500 salariés qui travailleront dans tous les types d'activités le long de la chaîne de valeur ;
- (d) Environ 100 PME : Les PME engagées dans tous les types d'activités le long de la chaîne de valeur horticole bénéficieront de l'amélioration de l'irrigation et de l'assistance technique fournie.

10. Opportunités d'investissement dans l'agriculture

Des opportunités d'investissement avérées existent pour les investisseurs privés dans **la modernisation des pratiques agricoles**, dans **la plateforme infrastructurelle** (installations post-récolte, chaînes de froid, etc.), et dans la commercialisation.

→ Céréales

Afin de contribuer à l'autosuffisance alimentaire, le Sénégal mise sur l'exploitation des opportunités d'investissement dans la production de riz, de maïs et de mil.

→ Horticulture

L'horticole d'exportation, par exemple, présente divers atouts, notamment l'existence d'un large choix d'opportunités dans des niches bien identifiées et la possibilité de faire différentes spéculations dans la filière des fruits et légumes tout au long de l'année. **Le maïs doux**, en particulier, est devenu un des principaux produits d'exportation avec **la tomate cerise et la mangue**, ainsi que **le melon**, qui connaît également une croissance exponentielle avec une fenêtre de commercialisation de plus en plus longue.

Par ailleurs **les produits d'import-substitution (oignon et pomme de terre)** présentent également de réelles opportunités.

→ Pêche

La zone maritime sénégalaise se caractérise par une grande diversité biologique. Les ressources exploitées comprennent quatre groupes avec des caractéristiques bioécologiques différentes : les pélagiques hauturières (thons, espadons, marlins etc.), les pélagiques côtières (maquereaux, sardinelles, etc.), les espèces démersales profondes (crevettes, merlus, etc.) et les espèces démersales côtières (crustacés, rougets, soles, poulpes, etc.).

→ Aquaculture

Avec la raréfaction de produits halieutiques dans plusieurs pays d'Afrique de l'Ouest, son développement repose sur plusieurs paramètres, notamment :

- une chute drastique des captures halieutiques favorisant l'introduction d'espèces telles que le Tilapia du Nil, l'ormeau ou le silure au Sénégal ;

- des températures favorables des eaux au Sénégal permettant, par exemple, au tilapia d'atteindre une taille commercialisable plus rapidement que dans les autres pays producteurs, avec la possibilité de deux récoltes par an ;
- des conditions d'élevage et de reproduction au Sénégal susceptibles de rendre la production de Tilapia du Nil très compétitive ;
- des potentialités de production aquacole de tilapia à Saint-Louis (dans les vallées inondables notamment) et sur la Petite Côte, dans un système d'élevage intensif en circuit fermé ;
- des potentialités de production aquacole de crevettes tigrées dans les régions du Sine Saloum et de la Casamance, en mode semi-intensif ou en mode intensif.
